



AMBASSADE DE SUISSE
EN YOUGOSLAVIE

Bn	GE	WG	BY	21a
Datum	2.7.	5.7	5.7	5.7
Misa	2	11	12	13
EPD				
Ref. s.C.H. You 100.00.				

*vorläufig nicht
Handel hat WE
1 Kopie erhalten*

BELGRADE, le 29 juin 1965.

Birčaninova 27
Case postale 817
Tel. 2 26 42

Réf.: N.40.1. - I/mm

Kopie: s.C.H. You 111.0 ✓

Confidentielle

Division des Affaires politiques du
Département politique fédéral
B e r n e

Réformes économique et
financière en RSFY.

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le signaler à plusieurs reprises, [mon pays de résidence se trouve à la veille d'un véritable bouleversement de son système économique et financier. Le but de cette opération d'envergure est d'intensifier l'activité économique en général, d'accroître la productivité du travail et de faire de la Yougoslavie un facteur plus important du commerce international.

Selon les déclarations faites ces derniers temps par les dirigeants responsables, les réformes envisagées prévoieraient :

- a) l'établissement d'un cours réel du Dinar
- b) une réduction de l'intervention administrative dans les échanges commerciaux avec l'étranger
- c) une situation plus favorable de l'industrie de base par rapport à celle de transformation
- d) l'élimination des entreprises non rentables
- e) l'adoption d'une politique de crédits et d'investissements plus moderne et efficace
- f) l'harmonisation des prix des logements avec le revenu personnel réel



- 2 -

- g) l'abolition des subventions camouflées accordées sous forme de loyers fixés d'une manière administrative
- h) la création de nouvelles conditions plus favorables pour le développement ultérieur des forces de production et le renforcement du système d'autogestion.]

* * *

J'ai eu l'occasion de m'entretenir ce matin avec le Dr Jože Brilej, membre du Conseil exécutif fédéral et responsable pour le développement du tourisme en Yougoslavie, qui m'a laissé entendre, à titre strictement confidentiel, que le Conseil exécutif fédéral se réunira le 14 juillet afin d'approuver, dans son ensemble, les textes législatifs concernant les réformes qui nous occupent et qui seront ensuite soumis à l'examen de l'Assemblée fédérale. Dans ces conditions, il faut exclure que les ajustements prévus pour le cours du Dinar applicable en matière de transactions commerciales soient un fait accompli avant le 15 juillet prochain.

J'ajoute, pour compléter mes informations, qu'en discutant des réformes imminentes avec des hautes autorités yougoslaves, j'ai eu la nette impression que les conséquences qui pourront en découler leur causent des préoccupations. Il ne faut pas oublier que, selon toute probabilité, un grand nombre d'ouvriers resteront sans travail et devront trouver une occupation ailleurs. Je sais que, pour atténuer les réactions, l'Alliance des travailleurs de Yougoslavie - organisme qui groupe plus de huit millions de membres - a été chargée d'entreprendre une campagne de propagande et de renseignements sur les buts et les conséquences des réformes auprès de ses affiliés.]

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

Copie est adressée à la
Division du Commerce, Berne.

